

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOULE PERLIERE EN AUVERGNE-RHONE-ALPES 15 JANVIER 2019, LEMPDES-SUR-ALLAGNON (43)

La réunion est animée par Samuel ESNOUF du CEN Auvergne, animateur du Plan Régional d'Actions Moule perlière Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte de la DREAL.

Le présent compte-rendu est basé sur l'ordre du jour de cette réunion et le diaporama présenté en réunion est annexé à ce compte-rendu. L'ensemble de la présentation n'est pas repris ici, seuls les points d'échanges et de discussion sont repris ci-après.

Sont présents : 25 participants

Emilie ARDOUIN	PNR Livradois Forez
Gilles BARTHELEMY	AFB – référent bivalves
Laurent BERNARD	SMAT Haut Allier
Myriam BERNARD	DDT 43 / Service Environnement et Forêt
Luc BORTOLI	Fédération de pêche 63
Anthony CAPRIO	Saint-Flour Communauté
Julien CHAMBONNIERE	DDT 63 / Service Eau Environnement et Forêt
Emilie DARNE	SICALA 43
Samuel ESNOUF	CEN Auvergne
Benjamin FAYE	Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
Estelle FERRARI	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes SEHN Pôle Eau
Daniel GARMY	DDT 63
Aurélien GESELL	Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
Etienne GRES	Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
Kilpéric LOUCHE	SICALA 43
Frédéric MARCHAND	DDT 43 / Service Environnement et Forêt
Stéphane NICOLAS	Fédération de pêche 43
Gaël OLIVIER	AFB Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes
Elodie PRINTINHAC	Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
Fanélie SEYCHAL	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine
Armelle SICART-BONNEFOY	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine
Mallorie SOURIE	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes SEHN Pôle Nature
Pierre TABOURIN	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes SEHN Pôle Nature
Eva TOUZEAU	DDT 15 / Service Environnement
Sylvain VRIGNAUD	Malacologue indépendant

Sont excusés : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Chambre d'Agriculture d'Auvergne, CRPF Auvergne, Limousin Nature Environnement, Conseil Départemental 43, Conseil Départemental 63, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Fédération de pêche 03, Christian Amblard CSRPN, CEN Midi-Pyrénées

En introduction à ce Comité de pilotage, Pierre TABOURIN, chargé du suivi de ce PRA à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, informe les participants de la disparition de « George » aux Iles Hawaï, dernier représentant de son espèce (escargot terrestre) au début de l'année 2019, dans l'indifférence générale.

Il s'appuie sur cet exemple pour rappeler aux membres de ce COPIL que le grand public n'a même pas connaissance de cette espèce peu spectaculaire et qu'ils sont les dernières vigies de la moule perlière. En conséquence il les invite à se mobiliser avec les acteurs pour mettre en œuvre des actions afin d'éviter de voir un jour paraître un article sur « disparition d'Odette, la Mulette perlière, dernière représentante de son espèce » !

I- Informations sur la mise en œuvre des PNA en Auvergne-Rhône-Alpes et actualités nationales des PNA (DREAL)

Mallorie SOURIE - DREAL présente les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des PNA à l'échelle nationale et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Bien que le PNA Mulette perlière soit arrivé à échéance en 2017, la DREAL souhaite poursuivre l'animation et la mise en œuvre de ce PNA en Auvergne-Rhône-Alpes. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été diffusé début 2018 pour cette animation du PRA, le DREAL ayant retenu la candidature du CEN Auvergne pour la période 2018-2020.

Le Ministère et le MNHN sont en train d'évaluer le précédent PNA et réfléchissent aux suites à donner à ce PNA Mulette.

Sylvain VRIGNAUD interroge la DREAL sur l'intégration de nouvelles espèces comme *Unio tumidus* et *Potomida littoralis* dans un « PNA Bivalves » potentiel. La DREAL n'a pas d'informations définitives à ce sujet, les pistes actuelles proposant la reconduction de deux PNA Conservation pour la Grande Mulette et la Mulette perlière, et un nouveau « PNA Autres bivalves », sans mention de liste d'espèces.

Emilie ARDOUIN - PNRLF pose la question d'un Programme LIFE pour cette espèce dans notre région, avec notamment la mise en place d'un élevage d'individus. Pierre TABOURIN confirme le potentiel d'élevage de l'espèce en particulier avec le Conservatoire du Saumon en Haute-Loire dont les infrastructures existantes pourraient être utilisées. Les participants ne sont globalement pas pour engager un élevage de populations de moules qui ne ferait probablement qu'accentuer la dégradation des cours d'eau concernés. L'animateur du PRA précise que le montage administratif et financier d'un projet LIFE nécessite des moyens importants (au moins 6 mois de travail à temps plein) et que ces moyens ne sont aujourd'hui pas disponibles (financement trop coûteux).

Une autre opportunité a cependant été saisie pour tenter de construire un projet plus ambitieux qu'aujourd'hui à travers une étude d'avant-projet à l'échelle Massif Central : cf. IV ci-après.

II- Bilan de l'animation du PRA Moule perlière en 2017 et 2018 (CEN)

Un bilan de l'animation régionale du PNA est présenté sur les années 2017-2018 (*depuis le dernier COPIL datant du 12/01/17*).

L'animateur du PRA a contribué en 2018 à la mise en place de l'animation du site Natura 2000 FR8301094 « Section à moules perlières de la Truyère » à la demande de la DDT Cantal.

Anthony CAPRIO - Saint-Flour Communauté présente la démarche Natura 2000 engagée sur ce site. Sur la base de données « historiques » ponctuelles mais mentionnant « une rivière importante pour l'espèce », des recherches récentes (ONEMA Lozère, CEN Auvergne) ont démontré les effectifs importants encore présents dans la Truyère et ses affluents (surtout la Rimeize).

Au regard de l'importance des populations identifiées sur ce bassin versant, une extension importante du périmètre Natura 2000 en Lozère a été proposée en lien avec les services de l'Etat, pour favoriser la préservation d'une des principales populations de France. Pierre TABOURIN précise que cette extension potentielle n'est pas une demande du Ministère, mais qu'avec à un tel enjeu pour cette espèce, l'Etat soutiendra la démarche d'autant plus si elle est issue d'une demande locale et des élus (*qui restent à convaincre*). Des participants posent la question de la

pertinence de l'outil Natura 2000 pour protéger un tel enjeu et proposent l'outil Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, plus fort en terme de protection. Après échanges, l'APPB n'apparaît pas plus pertinent car son aspect uniquement réglementaire pourrait être mal perçu localement et être finalement contre-productif vis à vis d'une implication des acteurs locaux (*outil imposant les choses*).

Au final, les participants s'accordent pour souligner l'importance de préserver cette population majeure et ce site quel que soit l'outil mis en œuvre, qui devra permettre de conserver les moules perlières de ces cours d'eau.

Sur un autre secteur de la région, l'animateur régional a transmis les données récentes disponibles sur l'Arzon (CEN Auvergne, 2016) pour faciliter la mise en œuvre de l'animation du site Natura 2000 FR8302040 « *Rivières à moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon* » par le PNR Livradois-Forez. Celui-ci a en particulier engagé en 2018 une étude des populations de moules de ces deux cours d'eau classés en partie en Natura 2000.

Sylvain VRIGNAUD, malacologue indépendant, présente synthétiquement les résultats de cette étude. Malgré les biais dans les comparaisons d'effectifs, la population de l'Ance du Nord apparaît en forte diminution avec une estimation de - 56 % en 18 ans au minimum.

Emile ARDOUIN précise que seulement 32 % des individus connus aujourd'hui dans l'Ance sont dans le site Natura 2000 (limité au Puy-de-Dôme) et que le DOCOB du site pourtant daté de 2016 est erroné concernant les effectifs de moules présentes dans le site Natura 2000 car il comptabilise des individus connus en Haute-Loire et notamment les individus du bief du moulin de l'Ancette (estimé à 1 800 dans le DOCOB !). Emile ARDOUIN souligne que le périmètre du site Natura 2000 lui apparaît inadapté à la préservation de la population de moules de l'Ance du Nord. Même s'il comprend la problématique et peut la regretter, Pierre TABOURIN répond que les sites Natura 2000 n'ont pas vocation à préserver tous les individus de moules de la région.

Il est précisé en complément que pour l'Ance du Nord, un Contrat Territorial spécifique à l'espèce est mis en œuvre depuis 2016 et tient compte, lui, de ces individus présents en Haute-Loire, ce qui démontre bien l'intérêt de ces deux démarches, Natura 2000 et Contrat territorial, qui sont complémentaires, soit thématiquement, soit géographiquement.

La question de l'évolution des périmètres des sites N2000 ne peut avoir lieu qu'à des moments stratégiques de la vie du site comme celui de la révision du DOCOB. Le DOCOB de ce site étant récent, il convient dans un premier temps de « rassurer » les acteurs locaux par rapport à la politique N2000 avant de parler d'extension potentielle du site.

III- Bilan des actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre du PRA en 2017 et 2018 (CEN)

Un bilan rapide des différentes actions spécifiques du PRA mises en œuvre est présenté sur les années 2017-2018 par l'animateur du PRA.

● Prospections et actualisations de données sur le Territoire Adour-Garonne

Les prospections ont été achevées en 2018 sur ce territoire. Les résultats présentés ne suscitent pas de remarques particulières.

Le CEN précise qu'un complément ponctuel de prospection sera mené dans le cadre de l'animation du PRA en 2019 concernant un ruisseau affluent du Bès dans l'Aubrac cantalien pour confirmer ou non, la présence actuelle de l'espèce suite à une information orale locale.

De même, la rivière Etze, affluent de la Maronne dans le Cantal, mériterait de plus amples recherches pour mieux cerner le linéaire encore occupé par l'espèce. Ces recherches seront à prévoir ultérieurement.

● Prospections et actualisations de données sur le Territoire Loire-Bretagne

Les prospections ne sont pas totalement achevées sur ce territoire et seront finalisées dans le premier semestre 2019. Les résultats présentés ne suscitent pas de remarques particulières.

Le CEN ajoute que de nouvelles précisions seront apportées sur le bassin du Sioulet en 2019, au mieux (*selon le temps mobilisable dans le cadre de cette action*), car l'état actuel des populations est difficile à évaluer avec les quelques données ponctuelles recueillies par le CEN en 2018. Le maintien de l'espèce sur ce bassin reste une bonne nouvelle, car vu l'état des cours d'eau l'animateur du Contrat territorial local ne pensait pas que des individus soient encore présents.

● Cellule d'expertise ouvrages et Moule perlière

Le CEN, en collaboration avec la DREAL, a proposé et mis en œuvre cette action depuis 2016 sur les six départements d'Auvergne-Rhône-Alpes accueillant des cours d'eau à moules perlières, ceux-ci étant aujourd'hui relativement bien connus. La liste des cours d'eau concernés et les données d'observation disponibles ont été transmises aux différentes DDT dès 2016.

Le CEN présente rapidement la Cellule d'expertise et ses résultats : 25 ouvrages expertisés ou étudiés depuis 2016 (*pour 14 ouvrages initialement prévus*) en lien direct avec 5 des 6 DDT concernées par cette espèce. L'objectif de la Cellule reste bien de favoriser la restauration des continuités écologiques des cours d'eau à long terme, tout en préservant les individus pouvant être impactés par les travaux pour ces restaurations.

Le CEN ajoute qu'il serait important que les DDT poursuivent les réflexions sur les déclarations « d'état de ruine d'ouvrages » sur certains cours d'eau à moules perlières, ce qui éviterait que des projets de remise en état, par exemple pour des micro-centrales hydroélectriques, voient le jour sur des ouvrages « complètement détruits ».

Le problème sur ces rivières à moules est donc la confrontation de deux réglementations, la mise en conformité des ouvrages et la préservation d'une espèce protégée, qui doivent être respectées aussi bien l'une que l'autre, ce qui nécessite souvent des compromis : la Moule perlière doit impérativement être prise en compte dans le cas d'un aménagement d'ouvrage sur ces rivières à moules désormais bien connues.

Le CEN présente à titre d'exemple les opérations d'effacement d'ouvrages qui ont été réalisées par la FDPPMA de l'Allier sur le Barbenan : 3 ouvrages ont été effacés ou aménagés avec un déplacement de 7 individus situés dans les zones d'emprise des travaux ce qui a nécessité une dérogation spécifique « espèce protégée » de la part de la DREAL. Un an après les travaux et le déplacement, les individus se sont bien implantés et sont toujours vivants. Cette opération de déplacement a donc bien fonctionné et a permis de sauver ces individus.

Julien CHAMBONNIERE –DDT 63 pose la question de la durée prévue pour le suivi des individus. Le CEN répond que le suivi des individus est prévu sur 2 ou 3 ans, ce qui permet de confirmer la survie effective des individus déplacés.

Armelle SICART-BONNEFOY informe l'assemblée qu'un Espace Naturel Sensible a été créé en amont immédiat de la zone d'implantation des moules déplacées sur la commune d'Arfeuilles, sur une partie de cette rivière Barbenan. Le CEN lui suggère de se rapprocher de la FDPPMA 03 pour mieux cerner l'enjeu Moule perlière sur ce cours d'eau, même si la population y est très faible.

Un des problèmes soulevés par certains participants est la complexité administrative de ces projets d'aménagement d'ouvrages. En dehors des effacements dont l'objectif est clair, la mise en conformité des ouvrages pour le respect des débits réservés pose question. A titre d'exemple, le CEN évoque le cas d'un ouvrage sur l'Ance du Nord en lien avec la DDT 42, où la mise en conformité par le propriétaire d'un seuil pour respecter la réglementation du débit réservé va conduire (potentiellement en 2019) à devoir déplacer des individus présents dans le bief, sans quoi ils se retrouveraient hors d'eau une partie de l'année, ce qui n'est pas envisageable. Le déplacement et le suivi des individus sera pris en charge par le propriétaire car il souhaite conserver ce bief.

Le CEN et la DREAL ajoutent que la Cellule d'expertise se poursuivra en 2019, et informent donc les DDT qu'elles peuvent continuer à solliciter le CEN sur des projets d'aménagement à venir.

Myriam BERNARD - DDT 43 informe qu'il y aurait au moins deux cas à étudier en Haute-Loire.

IV-Actions du PRA à mettre en œuvre en 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes

Pour conclure ce COPIL, l'animateur présente les actions du PRA proposées en 2019 :

- Une proposition d'étude de sclérochronologie de coquilles provenant de l'Ance du Nord par S. VRIGNAUD est discutée. Cette action permettrait de définir l'âge des individus récoltés et une courbe de croissance de l'espèce dans notre région. Au-delà de l'apport de connaissance, la DREAL s'interroge sur la portée de l'action pour la préservation de la Moule en Auvergne-Rhône-Alpes. Sans décision prise, la DREAL propose que la fiche-projet détaillée lui soit transmise, une priorisation des actions PNA sera faite par la suite.
- Le CEN présente l'étude qu'il mènera en 2019 pour construire un projet collaboratif de grande ampleur avec tous les partenaires volontaires à l'échelle du Massif Central. De nombreuses actions pourraient être mises en œuvre à travers ce projet ambitieux. La DREAL a prévu d'apporter un financement exceptionnel (près de 20 000 €) pour accompagner un PRA dans un projet ambitieux. Soit une action d'envergure, soit du temps de travail agent pour bâtir un programme encore plus large. Le PRA moules perlières est donc le 1^{er} à bénéficier de ce financement additionnel et il servira à dégager du temps d'animateur du PRA pour construire un programme à l'échelle du Massif Central avec des fonds FEDER Massif.Mallorie SOURIE – DREAL suggère au CEN de réunir dès que possible un groupe d'experts pour mieux définir les questions posées sur la thématique Moule et pour lesquelles ce projet pourrait tenter d'apporter des réponses.

En l'absence de question, Pierre Tabourin remercie les participants et clos le COPIL.